

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : le 1<sup>er</sup> juillet 2021 EN VIGUEUR</b> <b>le 7 juillet 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

## Raison d'être

Améliorer la qualité de vie et le bien-être des résidents en permettant des visites sécuritaires conformément aux règlements du *ministère de la Santé et des Soins de longue durée* et du *Bureau de santé Porcupine* tout en protégeant les résidents, les membres du personnel et les visiteurs des foyers de soins de longue durée de la COVID-19.

## Références

*Directive n° 3 du ministère de la Santé et des Soins de longue durée – le 4 juin 2021*

*Politique sur les visites Covid-19 du ministère des Soins de longue durée – le 22 mai 2021*

## Principes directeurs

- **Sécurité** – tenir compte des besoins en matière de santé et de sécurité des résidents, du personnel et des visiteurs, et veiller à ce que les risques soient atténués.
- **Bien-être émotionnel** – favoriser le bien-être émotionnel des résidents en réduisant les effets négatifs potentiels liés à l'isolement social.
- **Accès équitable** – accès équitable pour recevoir des visiteurs, conformément aux préférences des résidents et dans le cadre des restrictions raisonnables qui protègent ces derniers.
- **Flexibilité** – les caractéristiques physiques et infrastructurelles du Manoir, la disponibilité du personnel, le fait que le Manoir soit touché ou non par une écloison et la disponibilité de l'ÉPI sont autant de facteurs à prendre en compte.
- **Égalité** – les résidents ont le droit de choisir leurs visiteurs. En outre, les résidents ou leurs mandataires spéciaux ont le droit de désigner des fournisseurs de soins.

## Responsabilités du Manoir

- Établir un programme de visites fondé sur les principes directeurs visant à aider les résidents à recevoir des visiteurs tout en atténuant le risque d'exposition à la COVID-19.
- Se conformer à la *Directive n° 3* et au *Bureau de Santé Porcupine* en ce qui concerne les visites.
- Tenir un journal des visiteurs et conserver les informations dans le journal pendant au moins 30 jours pour faciliter la recherche des contacts en collectant les informations suivantes :
  - Le nom et les coordonnées du visiteur
  - Date et heure de la visite
  - Le résident visité

## Responsabilités des visiteurs

- Connaître la politique et les procédures établies par le Manoir et les respecter.
- Fournir leurs coordonnées
- Se tenir au courant de la politique de visite du Manoir en la révisant à la demande du Manoir au moins une fois par mois

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : le 1<sup>er</sup> juillet 2021 EN VIGUEUR</b> <b>le 7 juillet 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

## Définitions

### 1. Visiteurs essentiels

- Les visiteurs essentiels incluent les personnes qui fournissent des services de soutien essentiels (p. ex. livraison de nourriture ou inspection), des services d'entretien ou des services de soins de santé (p. ex. phlébotomie) ou les personnes qui rendent visite à un résident très malade ou en soins palliatifs.
- Les visiteurs essentiels incluent aussi les travailleurs de soutien et les fournisseurs de soins (voir les définitions ci-dessous).
- Les inspecteurs du gouvernement sont considérés comme des visiteurs essentiels; toutefois, ils ne sont pas soumis à cette politique.
- **Les visiteurs essentiels sont les seuls visiteurs qui ont le droit de rendre visite à un résident en isolement ou symptomatique ou lors d'une éclosion au Manoir.**

### 2. Travailleur de soutien

- Type de visiteur essentiel qui se rend sur place au Manoir pour fournir des services de soutien essentiels au Manoir ou à un résident du foyer.
  - Exemples : médecins, infirmières praticiennes, préposés à l'entretien et aux réparations ou personnes qui livrent de la nourriture, à condition que ces personnes ne fassent pas partie du personnel du foyer de soins de longue durée.

#### **VISITES DES TRAVAILLEURS DE SOUTIEN**

- Il n'y a pas de limite au nombre de travailleurs de soutien qui visitent le Manoir.

### 3. Fournisseur de soins (anciennement appelé proche aidant)

- Type de visiteur essentiel qui est désigné par le résident ou son mandataire spécial et qui lui rend visite pour lui prodiguer des soins directs (p. ex. aide à l'alimentation, à la mobilité, à l'hygiène personnelle, à la stimulation cognitive, à la communication, à la création de liens significatifs, à la continuité relationnelle et à la prise de décisions).
- Les fournisseurs de soins doivent avoir au moins 18 ans.
- Il n'y a pas de limite au nombre de fournisseurs de soins qu'un résident/procuration peut désigner.
- La liste à jour des fournisseurs de soins désignés sera conservée et disponible à l'entrée principale aux fins de consultation par le préposé au dépistage et le personnel.
- La décision de désigner une personne en tant que fournisseur de soins relève entièrement du résident ou de son mandataire spécial si le résident n'est pas apte à décider.
- Exemples de fournisseurs de soins :
  - Membres de la famille qui assurent un lien significatif avec les résidents
  - Fournisseur de soins privés
  - Personnes de compagnie rémunérées
  - Traducteurs

#### **VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS – ces renseignements pourraient changer selon les directives du BSP**

- Un fournisseur de soins ne peut rendre visite à aucun autre résident ou foyer de soins de longue durée pendant 14 jours :

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : le 1<sup>er</sup> juillet 2021 EN VIGUEUR</b> <b>le 7 juillet 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

- après la visite d'un résident qui est en auto-isolement ou symptomatique;
- si le Manoir est en situation d'éclosion.

<b>VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS (SANS ÉCLOSION)</b>	<b>VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS LORSQUE LE RÉSIDENT EST EN ISOLEMENT</b>	<b>VISITES DES FOURNISSEURS DE SOINS LORSQUE LE FOYER EST EN SITUATION D'ÉCLOSION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un maximum de <b>2 fournisseurs de soins</b> à la fois à l'intérieur</li> <li>• fournisseurs de soins peuvent visiter à <u>l'extérieur</u> dans la zone de visite générale tant que le nombre de soignants et le nombre de visiteurs ne dépasse pas 10</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fournisseur de soins à la fois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fournisseur de soins par résident</li> </ul>

- **LES FOURNISSEURS DE SOINS DOIVENT ATTESTER QU'AU COURS DES 14 DERNIERS JOURS :**
  - Ils n'ont pas visité un autre:
    - Résident qui est en auto-isolement ou symptomatique, et/ou
    - Un organisation qui était en éclosion
- Les fournisseurs de soins doivent porter un masque couvrant le nez et la bouche en tout temps; les fournisseurs de soins entièrement immunisés n'ont pas à porter de lunettes de protection ou à maintenir une distance sociale; les fournisseurs de soins qui ne sont pas complètement vaccinés doivent porter des lunettes de protection et maintenir une distance sociale lorsqu'ils ne prodiguent pas de soins.

#### **4. Visiteurs généraux**

- **Un visiteur général est une personne qui n'est pas un visiteur essentiel et qui rend visite un résident :**
  - pour fournir des services **non essentiels**, qui peut ou non être engagée par le foyer ou le résident ou son mandataire spécial;
  - pour des raisons sociales (p. ex. membres de la famille ou amis) que le résident ou son mandataire spécial estime différentes de celles visant à prodiguer des soins directs, y compris les soins liés à la stimulation cognitive, à la création de liens significatifs et à la continuité relationnelle.
  - UN MAXIMUM DE 10 VISITEURS GÉNÉRAUX (y compris les fournisseurs de soins) par résident peuvent rendre visite à un résident **À L'EXTÉRIEUR** à la fois si le résident n'est pas en auto-isolement et si le foyer n'est pas en situation d'éclosion.
  - **VISITES INTÉRIEURES - Un maximum de 2 visiteurs généraux peuvent rendre visite à un résident à l'intérieur, peu importe leur statut d'immunisation.**
  - les fournisseurs de soins **entièrement immunisés** n'ont pas à porter de lunettes de protection ou à maintenir une distance sociale.
  - les fournisseurs de soins qui ne sont **pas complètement vaccinés** doivent porter des lunettes de protection et maintenir une distance sociale lorsqu'ils ne prodiguent pas de soins.
  - Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas comptés comme visiteur

Manoir North Centennial	
Service : Administration	Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs
Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020 Mise à jour : <b>le 1<sup>er</sup> juillet 2021 EN VIGUEUR le 7 juillet 2021</b>	Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs

- Le visiteur pas complètement vaccinés doit comprendre les règles concernant la distanciation physique et le masquage dès le début de la visite extérieure; c'est-à-dire qu'ils doivent rester à 2 mètres du résident en tout temps et maintenir un masque couvrant le nez et la bouche pendant toute la durée de la visite
- La protection des yeux n'est pas requise pour les visites extérieures
- Les visiteurs à l'intérieur et à l'extérieur doivent faire l'objet d'un dépistage; les visiteurs à l'intérieur doivent également subir un test rapide d'antigène
- Les visiteurs généraux de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte et doivent suivre toutes les précautions de prévention et de contrôle des infections qui sont en place (c.-à-d. distanciation physique, port du masque et hygiène des mains).

### Dépistage pour chaque visiteur (Fournisseurs de soins ou visiteur général)

Tous les visiteurs doivent faire l'objet d'un dépistage afin de détecter les symptômes de la COVID-19 et les expositions à celle-ci.

- Le dépistage **des symptômes et l'historique d'exposition au COVID** -selon la version la plus récente du document **COVID-19 – Document de référence sur les symptômes**.
- Le dépistage lié aux expositions vise les contacts au cours des 14 derniers jours avec toute personne atteinte de la COVID-19 ou qui est en auto-isolement après avoir manifesté des symptômes semblables à ceux de la COVID-19.
- Tous les visiteurs doivent attester qu'ils ne présentent aucun des symptômes typiques et atypiques de la COVID-19 et qu'ils n'ont eu aucun contact au cours des 14 derniers jours avec une personne atteinte de la COVID-19 ou une personne en auto-isolement parce qu'elle a manifesté des symptômes semblables à ceux de la COVID-19.
- **Toute personne présentant des symptômes de COVID-19 ne sera pas autorisée à entrer dans la foyer ou à visiter à l'extérieur avec le résident et doit être avisée de rentrer immédiatement chez elle pour s'auto-isoler et être encouragée à se faire tester**

### Visites en toute sécurité

Les directives de visite en toute sécurité varient en fonction de la visite à l'intérieur, de la visite à l'extérieur, du statut d'immunisation, de la classe de visiteur (visiteur général ou fournisseur de soins) et si le seuil de vaccination global est atteint par le Manoir.

### VISITES INTÉRIEURES OU EXTÉRIEURES

	<u>Visites à l'extérieur</u>	<u>Visites à l'intérieur</u>	<u>Commentaires</u>
Rendez-vous	Requis pour fournisseurs de soins et visiteurs généraux	Requis pour visiteurs généraux Non requis pour fournisseurs de soins	L'entrée au Manoir est <b>réservée aux employés uniquement entre 14h00 et 14h45</b> . Svp organiser votre arrivée au Manoir en dehors de ces heures
Dépistage	Oui	Oui	

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : le 1<sup>er</sup> juillet 2021 EN VIGUEUR</b> <b>le 7 juillet 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

	<u>Visites à l'extérieur</u>	<u>Visites à l'intérieur</u>	<u>Commentaires</u>
<b>Test rapide d'antigène</b>	Non	Oui	Si le test rapide d'antigène est requis, svp subir votre test entre les heures de 9h30 et 10h30 chaque jour.
<b># de visiteurs y compris les fournisseurs de soins</b>	Un maximum de 10	2 fournisseurs de soins et 2 visiteurs permis à la fois	Un maximum total de 4 visiteurs à la fois à l'intérieur
<b>Fréquence des visites</b>	2 visites par résident par semaine	2 visites maximum pour visiteurs généraux Visites illimitées pour les fournisseurs de soins	Chaque résident a droit à 2 visites par semaine (extérieures ou intérieures).  Les fournisseurs de soins ne sont pas limités dans le nombre de fois qu'ils visitent à l'intérieur, sauf qu'il y a un maximum de 2 fournisseurs de soins qui peuvent rendre visite à un résident à la fois à l'intérieur.

#### Entièrement immunisé/Partiellement immunisé/Non-immunisé

**Entièrement immunisé** signifie que la personne a reçu toutes les doses de vaccination contre la COVID-19 requises au moins 14 jours avant la visite.

**Partiellement immunisé** signifie que la personne a reçu une partie ou la totalité des doses requises pour être immunisée contre la COVID-19, mais qu'une période de deux semaines ne s'est pas écoulée depuis la dernière dose requise.

**Non immunisé** signifie que la personne n'a pas encore reçu de doses contre la COVID-19.

#### STATUT D'IMMUNISATION DES VISITEURS

	<u>Entièrement immunisé</u>	<u>Partiellement immunisé ou Non-immunisé</u>
Protection pour les yeux	Non requise	Obligatoire lorsque la distanciation physique n'est pas respectée
Maque	Requis en tout temps – doit couvrir la bouche et le nez	Requis en tout temps – doit couvrir la bouche et le nez
Distance sociale	Non requise	Obligatoire en tout temps sauf si le visiteur est un fournisseur de soins dans l'acte d'effectuer des soins.

#### STATUT D'IMMUNISATION DU MANOIR

Le MSLD a établi un objectif de vaccination de **85 % des résidents entièrement vaccinés et de 70 % du personnel entièrement vacciné**

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : le 1<sup>er</sup> juillet 2021 EN VIGUEUR</b> <b>le 7 juillet 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

	<u>SEUIL D'IMMUNISATION ATTEINT</u>	<u>SEUIL D'IMMUNISATION NON ATTEINT</u>
Regroupement social	<ul style="list-style-type: none"> <li>Masques requis par tous, y compris les résidents (par PCN)</li> <li>La distanciation physique peut être assouplie</li> <li>La cohorte peut être assouplie lorsque les activités des résidents sont à l'extérieur</li> <li>Le fournisseur de soins qui est complètement immunisé peut accompagner le résident à l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Précautions renforcées</li> <li>La distanciation physique doit être maintenue (occupation maximale d'une chambre identifiée)</li> <li>Maintenir le même regroupement pour les activités</li> <li>La cohorte peut être assouplie lorsque les activités des résidents sont à l'extérieur</li> </ul>
Salle à manger commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sièges cohérents des résidents à la même table</li> <li>Distanciation physique détendue</li> <li>Distance de 2 m entre une table et une autre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la capacité de la salle à manger</li> <li>2m sont maintenus entre tous les résidents dans la salle à manger</li> </ul>

## AUTRES POINTS IMPORTANT POUR TOUTES VISITES

Le visiteur:

- NE DOIT PAS apporter de sacs, sacs à main, nourriture, boissons ou autres objets inutiles. Les appareils électroniques sont permis afin de permettre la vidéoconférence avec d'autres membres de la famille et le résident que vous visitez. Vous n'êtes pas autorisé à enregistrer le personnel ou les conversations des autres résidents. Tous les appareils électroniques doivent être essuyés avec des lingettes désinfectantes à l'arrivée au Manoir.
- NE SERA PAS autorisé à déposer des articles avec le résident - les articles qui doivent être déposés doivent être remis au membre du personnel en charge du dépistage en suivant les directives normales de dépôt des colis en dehors de l'heure de visite prévue.
- Devrait arriver 5 minutes avant le rendez-vous si vous visitez à l'extérieur pour laisser le temps de terminer le dépistage et d'être assis pour la visite.

Les visiteurs dans l'endroit de visite extérieure peuvent accéder au personnel en décrochant le téléphone à l'entrée principale et en appelant le membre du personnel en charge du dépistage ou en utilisant leur téléphone cellulaire et en composant le 705-335-6125 poste 224 (0800-1600).

## Non-respect de la politique de visite

### REMARQUE :

« le non-respect des politiques du foyer pourrait entraîner une interruption des visites pour le visiteur non conforme » COVID-19 : visite des foyers de soins de longue durée, 22 mai 2021 p. 6 Non adhésion des visiteurs

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : le 1<sup>er</sup> juillet 2021 EN VIGUEUR</b> <b>le 7 juillet 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

### **Non-respect de la politique du Manoir concernant les visites**

- Le non-respect par un visiteur de la politique ou de la procédure concernant les visites donnera lieu aux mesures suivantes :
  - **Étape n° 1** – Avoir un entretien avec le visiteur afin de lui fournir des stratégies pour l'aider à comprendre et à respecter la politique – s'il ne se conforme pas, passer à l'étape n° 2.
  - **Étape n° 2** – Expliquer les instructions de nouveau.
  - **Étape n° 3** – Mettre fin à la visite; le Manoir documentera tous les cas où il a mis fin à une visite.
- Interdiction temporaire du droit de visite
  - En cas de non-respect répété et flagrant de la politique ou de la procédure du Manoir concernant les visites, l'administrateur peut temporairement interdire à un visiteur de venir au foyer.
  - Le Manoir peut temporairement interdire à un visiteur de venir au foyer si :
    - le non-respect ne peut pas être résolu en expliquant et en démontrant comment le visiteur peut se conformer aux exigences;
    - le non-respect a des conséquences négatives sur la santé et la sécurité des résidents, du personnel et des autres visiteurs;
    - le visiteur fait preuve de non-respect continuellement à l'occasion de visites;
    - le Manoir a déjà dû mettre fin à des visites de cette personne.
  - Toute décision d'interdiction du droit de visite devrait :
    - se prendre uniquement une fois que tous les autres efforts raisonnables pour maintenir la sécurité pendant les visites ont été épuisés;
    - stipuler une durée raisonnable de l'interdiction;
    - déterminer clairement les exigences auxquelles le visiteur doit satisfaire avant que les visites ne reprennent.
  - Toute interdiction temporaire du droit de visite doit être clairement documentée.
  - Lorsque le Manoir interdit temporairement la présence d'un visiteur, le résident ou son mandataire spécial peut désigner par écrit une autre personne comme fournisseur de soins pour l'aider à répondre aux besoins du résident en matière de soins.

<b>Manoir North Centennial</b>	
<b>Service : Administration</b>	<b>Politique : Politique et procédures concernant les visiteurs</b>
<b>Date d'entrée en vigueur : 9 septembre 2020</b> <b>Mise à jour : le 1<sup>er</sup> juillet 2021 EN VIGUEUR</b> <b>le 7 juillet 2021</b>	<b>Groupe cible : Tous les membres du personnel et les visiteurs</b>

## Appendice A

### Résumé des directives de visite

	<u>Fournisseur de Soins Immunisé</u>	<u>Fournisseurs de Soins Non-immunisé</u>	<u>Visiteur général Immunisé</u>	<u>Visiteur général Non-immunisé</u>	<u>Résident</u>
<b>Dépistage</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	
<b>Test rapide d'antigène</b>	Oui pour visite intérieure au 2 jours	Oui pour visite intérieure au 2 jours	Non pour visite extérieure Oui pour visite intérieure	Non pour visite extérieure Oui pour visite intérieure	
<b>Masque</b> • Doit couvrir la bouche et le nez en tout temps	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui – aussi longtemps que toléré pour les visiteurs intérieurs et extérieurs
<b>Protection pour les yeux</b> • Écran facial, lunettes de sécurité ou lunettes de protection	Non	Non pour visite extérieure Oui pour visite intérieure et si moins de 2m du résident	Non	Non pour visite extérieure Oui pour visite intérieure et si moins de 2m du résident	No
<b>Distance physique</b> • rester à 6 pieds du résident	Non requis si le RÉSIDENT est immunisé**	Requis sauf lorsque le fournisseur prodigue des soins	Non requis si le RÉSIDENT est immunisé**	Requis en tout temps; aucun soins personnels permis; brève caresse autorisée si une protection pour les yeux est appliquée	Le résident non-immunisé doit rester à 6 pieds de tout autre résident et visiteur
<b>Nombre de visiteurs</b>	Un maximum de 10 à l'extérieur Un maximum de 4 à l'intérieur (2 fournisseurs de soins et 2 visiteurs généraux)	Un maximum de 10 à l'extérieur Un maximum de 4 à l'intérieur (2 fournisseurs de soins et 2 visiteurs généraux)	Un maximum de 10 à l'extérieur Un maximum de 4 à l'intérieur (2 fournisseurs de soins et 2 visiteurs généraux)	Un maximum de 10 à l'extérieur Un maximum de 4 à l'intérieur (2 fournisseurs de soins et 2 visiteurs généraux)	
<b>Rendez-vous requis</b>	Non pour visite intérieure Oui pour visite extérieure dans l'endroit réservé aux visites	Non pour visite intérieure Oui pour visite extérieure dans l'endroit réservé aux visites	Oui	Oui	
<b>Fréquence des visites</b>	Illimité	Illimité	Chaque résident a droit à 2 visites par semaine peu importe le statu de vaccination du visiteur	Chaque résident a droit à 2 visites par semaine peu importe le statu de vaccination du visiteur	Chaque résident a droit à 2 visites par semaine